



Ivresse publique et manifeste

Par **juanita06**, le **11/04/2011** à **13:33**

Bonjour,

il y a 3ans je me suis faite arreter par la police pr ivresse publique, g passé 8h en cellule de dégrisement (3h du mat'/12h) en sortant je n'ai pas voulu signer ma déposition (recit les policiers sur ma soirée....genre insultes à agents etc....) et depuis plus de nouvelles. ya 1 mois j'ai demandé un récapitulatif de mes amendes et condamnations pecuniaires et je vois : Infraction du/.. jugement n°.....avec INSCRIPTION AU CASIER JUDICIAIRE (...????) prononcé le/.. et signifier le/.. par letttre recommandée non recue (normal qd je me suis faite arreter ils ont pris ma carte d'identité avec mon ancienne adresse!)

aujourd'hui, comment avoir une copie de cette lettre? comment savoir si il y a bien eu inscription au casier? je n'ai aucun papier sur cette histoire depuis. comment avoir cette amende. et surtout pourquoi n'ai je pas pu contester, car ce soir là on ne m'a pas fait souffler donc aucune preuve de mon taux réel d'alcolémie....etc a doit je m'adresser? comment annuler cette inscription si il y en a une car a la base mon casier est vierge....

dois je aller au commissariat ou je me suis faite arreter pour avoir une trace de quelque chose?

merci pour vos réponses.